

ARRÊTÉ

fixant la composition des jurys de délibération du brevet de technicien supérieur spécialité collaborateur juriste notarial session 2024

Le directeur du service interacadémique des examens et concours,

Vu les articles D. 222-4 et suivants du code de l'éducation portant création du Service interacadémique des examens et concours des Académies de Paris, Créteil et Versailles et définissant les attributions de son directeur ;

Vu les articles D643-1 et suivants du code de l'éducation relatifs au règlement général du brevet de technicien supérieur ;

Vu l'arrêté du 13 décembre 2021 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur spécialité **collaborateur juriste notarial** ;

ARRÊTE :

Article 1 : Sont nommés président et membres du jury pour la délivrance du brevet de technicien supérieur spécialité collaborateur juriste notarial :

Président : Monsieur Alexis FRADETAL, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional ;

Enseignant-chercheur : Monsieur Mustapha MEKKI ;

Enseignantes : Mesdames Nadège ALEZRAA ; Nathalie BLOCH-JUFFET ;

Représentants de la profession : Madame Catherine LACAPLAIN ; Monsieur David BASNIER ;

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, 25 juin 2024


Frédéric MULLER